

# n°9

## lettre

### d'information

#### JUIN 2012

### edit'EAU



C'est dans une configuration renouvelée que la commission locale de l'eau (CLE) poursuit le travail initié il y a maintenant 16 ans en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne. Inscrit dans la durée, cet engagement a incontestablement permis d'améliorer la connaissance de la ressource et d'impulser une dynamique d'actions sur le territoire.

Parmi les dossiers d'actualité, la nouvelle CLE aura la charge d'apporter la touche finale au projet de SAGE révisé. Ce projet, dont la qualité a été soulignée par la commission d'enquête chargée de la supervision de l'enquête publique, devrait en effet être soumis au préfet pour approbation au second semestre 2012.

Parallèlement, la mise en œuvre du SAGE se poursuit à bon rythme. Actuellement, près de 80% du territoire est couvert par des contrats territoriaux en préparation ou en application. Les secteurs restants, dit « orphelins », tels que les bassins du Goire et de l'Issoire font également l'objet d'une attention particulière en vue de la mise en place avec les acteurs locaux d'un dispositif de gestion des bassins versants.

Par ailleurs, la connaissance des problématiques associées aux milieux aquatiques et des solutions appropriées étant le préalable à l'action, plusieurs événements ont été organisés dans ce sens. Au colloque sur la gestion des étangs organisé par l'EPTB Vienne en début d'année, s'ajoute ainsi plusieurs sessions de formation à l'attention des élus et du personnel des collectivités. Initiées en 2011, ces sessions seront déployées tout au long de l'année pour susciter et optimiser les interventions. Face aux multiples compétences prises en charge par les collectivités, la question de l'eau demeure en effet une question centrale pour laquelle les décideurs doivent disposer d'un éclairage avisé pour agir efficacement.

Pour de plus amples informations sur ces différents sujets, c'est avec plaisir que je vous invite à découvrir cette lettre du SAGE n°9.

Le Président de la Commission  
Locale de l'Eau du SAGE Vienne

Jean DANIEL



#### SOMMAIRE

- Révision du SAGE Vienne
- Retour sur le colloque étangs
- Études sur les volumes prélevables
- Des sessions de formation
- Actualités sur le bassin

# État d'avancement de la révision du SAGE Vienne

## Rappel de la démarche

La révision du SAGE Vienne a pour objet de répondre à une obligation de mise en conformité vis à vis de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et de mise en comptabilité du SAGE avec le SDAGE.

A l'issue d'une vaste campagne de consultation des acteurs de l'eau (600 organismes consultés) visant à identifier la perception et les attentes des acteurs du territoire, la CLE a établi le mode opératoire de la révision du SAGE Vienne début 2009.

Ainsi, l'un des premiers travaux a consisté en la pré-définition du contenu, la mise à jour de l'état des lieux et la sélection des thématiques à aborder dans le prochain SAGE.

Sur cette base, la CLE s'est ensuite consacrée à la rédaction du SAGE avec notamment les nouveaux documents constitutifs des SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le règlement.

Le projet de SAGE a ainsi été validé par la CLE le 9 février 2011. Une phase de consultation d'environ un an a alors pu débuter.



CLE du 9 février 2011

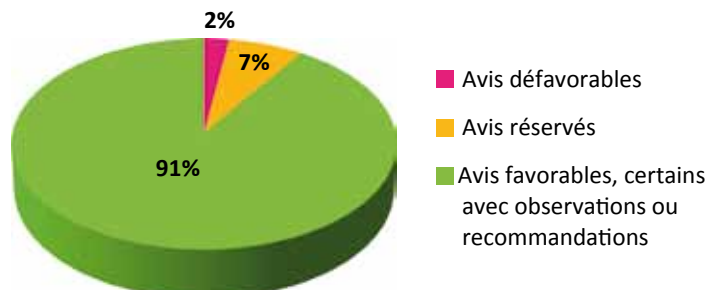
## Consultation du projet de SAGE

### Consultation des instances

Cadrée par le Code de l'Environnement, la première phase de consultation s'adressait aux collectivités (Régions, Départements, EPTB, communes, intercommunalités), aux chambres consulaires, au préfet, à l'autorité environnementale et au comité de bassin. Elle s'est déroulée de fin avril à août 2011.

A l'issue de cette consultation des instances : 43 avis ont été retournés à l'EPTB :

### Avis émis lors de la consultation des instances



### Enquête publique

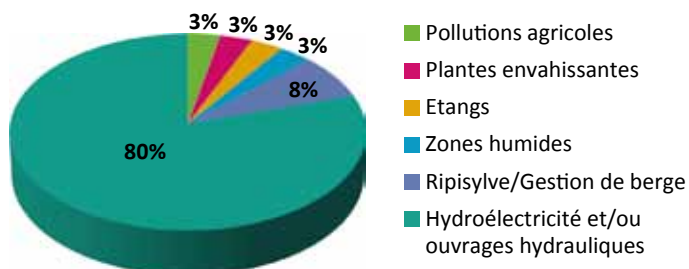
La seconde phase de consultation a consisté en l'organisation d'une enquête publique qui s'est déroulée du 13 février au 14 mars 2012.

Diligentée par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Limoges, cette enquête publique s'est tenue sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ainsi, sept permanences ont été organisées sur les principales communes du territoire et des registres d'enquête ont été mis à la disposition du public en 16 lieux.

Durant cette enquête publique, 4 visites en mairie ont été effectuées, accompagnées de 4 observations déposées sur le registre d'enquête et 6 courriers ont été adressés à la commission d'enquête.

Parmi ces observations, 80% concernent la thématique des ouvrages hydrauliques.

### Principales thématiques abordées dans l'enquête publique



Après examen du dossier et des observations déposées, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de recommandations sur le projet de SAGE révisé.

### Perspectives

Ces différentes observations vont être analysées par le bureau de la CLE et par la CLE qui décidera d'amender le cas échéant le projet final du SAGE.

Le projet de SAGE une fois adopté par la CLE sera alors soumis au second semestre 2012 au Préfet coordonnateur du bassin de la Vienne pour approbation.

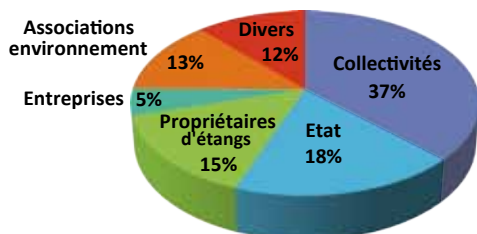
# Retour sur le colloque étangs du 15 février 2012

La thématique des étangs est un sujet majeur sur le bassin : en France la moitié des étangs recensés est située sur le bassin Loire-Bretagne, dont une grande partie est concentrée sur le bassin de la Vienne. On en dénombre, en effet, plus de 19 000 sur le bassin de la Vienne pour la plupart construits dans les années 70 et qui constituent une composante paysagère importante sur le territoire.

## Un constat partagé par tous

Afin d'engager une réflexion sur la gestion de ces étangs, l'EPTB Vienne a souhaité réunir l'ensemble des acteurs concernés par la thématique. Il a ainsi organisé, le 15 février 2012, un colloque intitulé « Vers une gestion des étangs du bassin de la Vienne pour atteindre le bon état écologique des eaux ».

Ce colloque a mobilisé plus de 170 personnes issues de différents horizons.



L'intérêt porté pour cette thématique a suscité des échanges riches et constructifs qui ont permis de mieux comprendre le contexte général et les préoccupations de chacun. Ces échanges ont également reflété la volonté partagée par l'ensemble des acteurs concernés d'améliorer la situation.



Colloque étangs

## Ce que dit le SAGE Vienne

Le SAGE Vienne, dans sa version en vigueur, préconise de limiter ou de mieux encadrer la procédure de création des étangs. Il invite également à développer des bonnes pratiques de gestion et dans certains cas à procéder à l'effacement de l'aménagement.

## Une problématique forte sur le bassin

Environ 70% des cours d'eau du bassin de la Vienne sont dégradés physiquement au regard du paramètre hydro-morphologie. Les plans d'eau constituent un des facteurs de dégradation de ce paramètre, ils représentent ainsi une problématique forte sur le bassin.

Effectivement, par effet cumulatif ou de manière plus locale, les étangs peuvent présenter différents impacts :

- Évaporation au niveau du plan d'eau (estimée à 7 000 m<sup>3</sup> d'eau par hectare d'étang et par an) ;
- Diminution de la qualité de l'eau du plan d'eau et à l'aval de celui-ci (augmentation de la température, diminution de l'oxygène dissous, départ de vase et risque de pollution par les matières en suspension lors des vidanges, ... ) ;
- Exposition aux problématiques d'eutrophisation et de cyanobactéries ;
- Blocage du transit des sédiments, de la circulation de l'eau, et de la circulation des espèces aquatiques ;
- Destruction ou déconnexion des zones humides ;
- Prolifération d'espèces envahissantes animales (perches soleil, ragondins, écrevisses américaines,...) ou végétales (jussie, myriophylle...).

## Une thématiques aux multiples facettes

Les interventions ont permis de bien positionner la situation des étangs sur le bassin, de mieux connaître leur évolution historique, d'étudier leur valeur ajoutée et les impacts générés par ceux pas ou mal entretenus.

Des témoignages et des exemples ont été apportés sur des modalités de bonne gestion par les propriétaires ou sur l'organisation d'un appui par des collectivités auprès des propriétaires pour les aider à gérer leurs étangs.

Les partenaires financiers ont également apporté un éclairage sur les financements mobilisables dans le cas d'interventions sur les étangs.

## Les suites à donner

En conclusion, il apparaît que chacun a un rôle à jouer pour améliorer la situation. Les propriétaires sont les premiers concernés, notamment au titre de leurs obligations réglementaires. Leur attachement à leur patrimoine qui est parfaitement légitime, doit en effet être accompagné d'une gestion respectueuse des milieux aquatiques. Mais ils ne sont pas seuls à assumer la responsabilité. L'Etat, les syndicats d'étangs, les collectivités, les partenaires financiers doivent s'organiser pour, à leur niveau, agir en faveur d'une meilleure conciliation entre étangs et milieux aquatiques.

L'EPTB Vienne recherchera pour sa part à favoriser l'impulsion et la coordination des structures dispensant des conseils auprès des propriétaires afin de démultiplier les initiatives sur le bassin de la Vienne.

Pour en savoir plus sur ce colloque :  
<http://www.eptb-vienne.fr/Colloque-etangs.html>

# Sessions de formation sur le bassin de la Vienne

En 2011, l'EPTB Vienne s'est investi dans l'organisation de formations à destination des techniciens ou des élus sur des thématiques spécifiques telles que la lutte contre les plantes exotiques envahissantes ou la restauration hydromorphologique des cours d'eau et milieux aquatiques.

## Formation hydromorphologie

Les dégradations morphologiques constituent la première cause de détérioration des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Vienne.

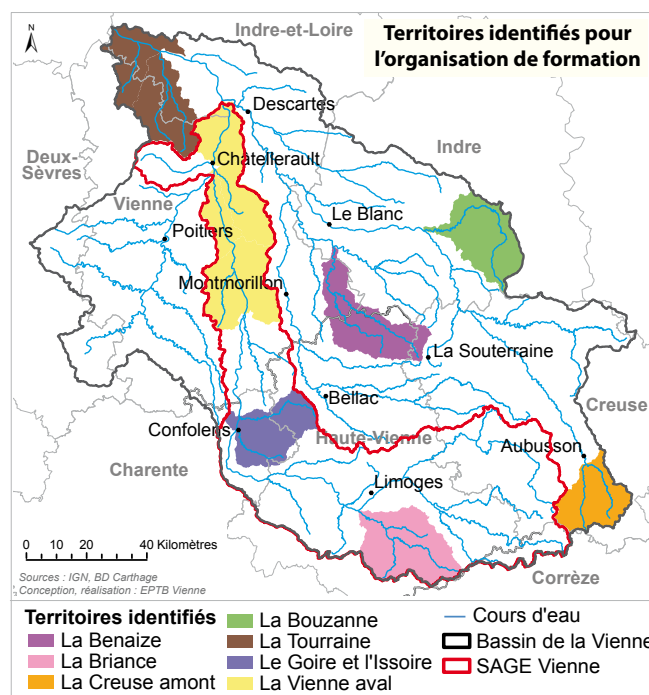
La résorption de ces dysfonctionnements est possible à condition de disposer d'une maîtrise d'ouvrage solide dans le cadre de programmes de gestion de l'eau, et notamment dans la mise en place d'initiatives d'envergure, qui restent peu nombreuses, telles que l'arasement d'ouvrages, la renaturation de cours d'eau, l'effacement d'étangs... Les collectivités ont un rôle prépondérant dans la réussite de tels projets. Mais force est de constater que les initiatives demeurent timides sur ces sujets et inégalement réparties sur le bassin.

Ainsi, afin de sensibiliser les élus et les techniciens et dans la perspective de mobiliser des maîtres d'ouvrages potentiels, l'EPTB Vienne a engagé en juin 2011 un marché de formation et de création de supports pédagogiques relatifs à la morphologie des cours d'eau à l'attention des élus du bassin de la Vienne et du personnel des collectivités. L'organisation et l'animation de ces formations ont ainsi été confiées à un groupement de CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) répartis sur le bassin de la Vienne (CPIE Val de Gartempe - mandataire - CPIE des Pays creusois, CPIE Touraine Val de Vienne et CPIE Seuil du Poitou).

Ces sessions de formation s'intègrent dans la politique d'accompagnement des acteurs initiée par l'EPTB Vienne. Elles sont ainsi préférentiellement mises en place sur des territoires orphelins afin d'impulser l'engagement d'actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques.

Ainsi, les élus du bassin de l'Anglin et de la Creuse amont ont pu participer aux premières sessions de formation organisées respectivement le 14 décembre à Belâbre (36) et les 30 mars et 20 avril à Aubusson (23).

Des formations vont également avoir lieu sur la Vienne aval où un contrat territorial est en cours d'élaboration et sur les bassins du Goire et de l'Issoire où une réflexion de mise en place d'un programme de gestion intégrée de la ressource est engagée.



## Formation plantes exotiques envahissantes

Depuis 2010, l'EPTB Vienne anime le dispositif de coordination de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne. Au delà de la collecte de données et de l'information des acteurs impliqués, l'EPTB a souhaité mettre en place des formations adaptées aux différents publics concernés.

Ainsi, en 2011, 27 techniciens de rivière ou chargés de mission en environnement du Limousin ont participé à une journée de formation sur la reconnaissance et les moyens de gestion des plantes exotiques envahissantes.

Par ailleurs, en septembre 2012, les agents communaux en charge de la gestion des espaces verts et/ou des bords de route ou de cours d'eau pourront participer à une conférence sur la reconnaissance et la gestion des plantes invasives organisée en partenariat avec le CNFPT Limousin (Centre national de la fonction public territorial).

Cette demi-journée en salle sera complétée par des sessions de terrain réparties sur le territoire et organisées en partenariat avec les collectivités à compétences rivière du territoire (syndicats de rivière, communautés de communes...) et les CPIE volontaires.



Formation des techniciens de rivière

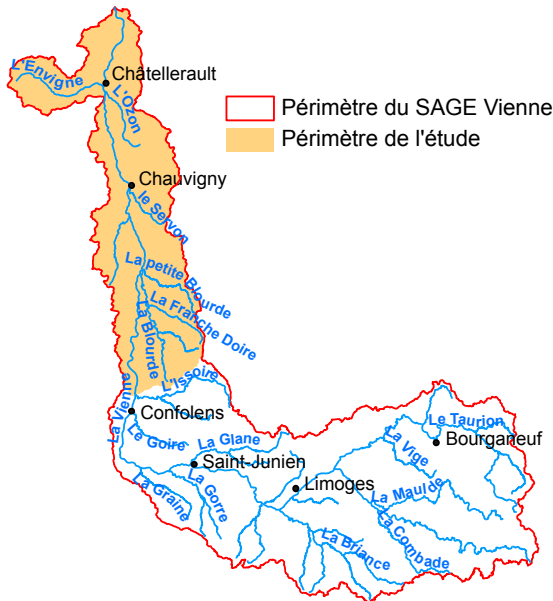
# Étude sur les volumes prélevables

L'EPTB Vienne a commandité une étude ayant pour objectif d'évaluer les volumes prélevables et de fixer la répartition entre les catégories d'usagers sur la partie aval du SAGE Vienne.

Cette étude a pour objectif de permettre d'assurer le retour à un équilibre entre les prélèvements et le fonctionnement durable et satisfaisant de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'étude a démarré le 10 janvier 2011. Elle est confiée au bureau d'étude ERM basé à Poitiers.

## Périmètre de l'étude sur les volumes prélevables



La première année était consacrée à la collecte des données afin de situer globalement les contextes hydrographique, géologique et hydrogéologique du territoire d'étude et d'évaluer les pressions. Cette collecte de données a été complétée par des campagnes de jaugeages des cours d'eau et des suivis piézométriques. La dernière campagne de jaugeage s'est terminée fin mars 2012. Néanmoins, le déroulement de ces mesures a été retardé par la période de sécheresse.



*Le Servon en assec*

Sur la base de ces données, une modélisation est réalisée à partir des séries statistiques des années précédentes et des mesures effectuées afin de mieux comprendre le fonctionnement des relations entre les nappes et les cours d'eau par secteurs cohérents.

## Organisation de l'action sur les bassins du Goire et de l'Issoire

A ce jour, la gestion des milieux aquatiques sur les bassins de l'Issoire, du Goire et de la Vienne Charentaise est effectuée sur seulement 10% de ce territoire. Pourtant, de nombreuses dégradations morphologiques des cours d'eau sont relevées sur ce secteur à enjeu, notamment au regard de la production d'eau potable.

Dans ce contexte, à l'initiative de l'EPTB Vienne et avec le soutien de Monsieur Serge Boudesseul - Maire d'Ansac-sur-Vienne et membre de la CLE - et d'élus locaux, une réflexion a été engagée pour la mise en place d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur les bassins du Goire et de l'Issoire.

En effet, les élus du territoire ont été rencontrés à plusieurs occasions afin d'étudier les différents scénarios proposés. Un groupe de travail a alors été créé pour organiser le portage d'un contrat territorial.

Actuellement, les acteurs locaux s'emploient à définir une organisation des collectivités adéquates pour la mise en œuvre d'un Contrat territorial.



*Réunion avec les élus*

# Actu...

informations générales sur le bassin de la Vienne

## Etat des lieux de la DCE

Dans le cadre du futur SDAGE, un état des lieux va être réalisé en 2013 afin d'évaluer l'état des masses d'eau.



Cette évaluation sera effectuée à l'aide de modélisations qui nécessiteront une vérification par les acteurs locaux en fonction de leur connaissances du territoire.

Par ailleurs, également dans le cadre de la révision du SDAGE, une consultation du public va être organisée en novembre 2012, afin de définir les grandes questions à aborder dans le prochain document.

## Évaluation du potentiel d'accueil des grands migrateurs

Afin de compléter la connaissance des milieux favorables à l'accueil et à la reproduction des espèces migratrices sur le bassin de la Vienne à l'amont du verrou de l'Isle-Jourdain (86),

M<sup>elle</sup> Charlotte PUJAT, stagiaire au sein de l'EPTB Vienne, travaille actuellement sur la mise au point d'un protocole permettant d'identifier les habitats potentiels de reproduction et de croissance des poissons grands migrateurs.

Ce protocole s'appuie sur de l'analyse cartographique complétée par de la prospection de terrain.



©Logrami

## SAGE Clain

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain, porté par le Conseil Général de la Vienne, de nombreuses études sont en cours de réalisation :

- Étude sur les pratiques et les pressions agricoles ;

- Inventaire de pré-localisation des zones humides probables et hiérarchisation de ces zones pour la réalisation d'inventaires de terrain ;

- Diagnostic des ouvrages transversaux.

Par ailleurs, des groupes de travail se réuniront au cours de l'été 2012 pour établir le diagnostic du SAGE et hiérarchiser les enjeux.



©CG 86

## Campagne de sensibilisation des jardiniers amateurs

Des étudiants de l'école d'ingénieurs de Limoges (ENSIL) ont travaillé, pour le compte de l'EPTB Vienne, sur la mise en place d'une campagne de sensibilisation au sein de jardineries sur les thématiques des plantes exotiques envahissantes et des alternatives aux produits phytosanitaires. Suite à leurs recherches, il est apparu que la thématique des plantes invasives est pour l'instant assez méconnue des revendeurs.

En ce qui concerne les alternatives aux pesticides, certaines enseignes sont déjà engagées dans une démarche de développement durable et intègrent cette thématique. Il serait donc intéressant de cibler plus précisément les enseignes encore peu réceptives à ce sujet.

## Programme Sources en action - Communication

Dans le cadre du contrat territorial Vienne amont - programme d'action en faveur de la restauration des milieux aquatiques - le plan de communication est piloté par l'EPTB Vienne.

Ainsi, une plaquette de présentation du programme a été éditée en janvier 2012. Un site internet ainsi que quatre panneaux d'exposition seront également créés courant 2012.

[www.sourcesenaction.fr](http://www.sourcesenaction.fr)



**SOURCES**  
en action  
CONTRAT TERRITORIAL  
VIENNE AMONT

## Contact

Établissement Public du Bassin de la Vienne  
3, place du 11 novembre  
87220 FEYTIAT  
Tel : 05 55 06 39 42

[contact@eptb-vienne.fr](mailto:contact@eptb-vienne.fr)

[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

## La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée par l'EPTB Vienne

Directeur de la Publication  
Jean DANIEL  
Président de la CLE du SAGE Vienne

Responsable de la rédaction et conception :  
EPTB Vienne

Crédits des illustrations :  
EPTB Vienne, Logrami, CG86

Impression  
Sur papier recyclé  
Tirage : 1 200 exemplaires

juin 2012

## Partenaires



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Établissement Public  
du Bassin de la Vienne